



Retraite Progressive Et pourquoi pas vous ?



Qu'est-ce que la retraite progressive ?

La retraite progressive est un dispositif permettant aux salariés de réduire leur activité professionnelle, tout en percevant une fraction de leur pension de retraite. Ce système offre une transition en douceur vers la retraite complète, permettant de concilier travail et retraite.

Comment en bénéficier ?

Choisir ou avoir déjà
un taux d'activité
compris entre 40 %
et 80 %

Avoir entre 60 et
62 ans selon son
année de
naissance

Avoir validé 150
trimestres (cotisés
ou équivalents)
tous régimes de
retraite
obligatoires



A compter du 01 Septembre 2025 tous les salariés pourront en bénéficier dès 60 ans.

Avantages de la retraite progressive

Pour le Salarié

Réduction de l'activité professionnelle sans perte importante de revenus.

Maintien d'une bonne qualité de vie et de santé.

Préparation en douceur à la retraite complète.

Pour l'entreprise

Réduction des coûts, tout en conservant l'expérience des salariés expérimentés.

Maintien de la productivité et de la transmission des savoirs.

Pour la collectivité

Continuité des cotisations sociales, bénéfique pour le système de retraite.



Avantage : L'accord GEPP prévoit, pour tous les salariés s'inscrivant dans la retraite progressive, une prise en charge par l'entreprise de 100% de la cotisation Retraite au titre de la CNAV (sur la base d'un temps complet)

